

DÉLIBÉRATION N° CA 25-24 DU 20 NOVEMBRE 2025
relative à l'admission en non-valeur de créances

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

Vu l'article 193 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

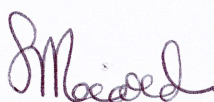
Vu le dossier de la réunion du conseil d'administration du 20 novembre 2025.

DÉLIBÈRE

Article unique

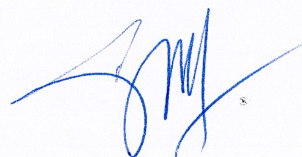
Sur avis de l'agent comptable, le conseil d'administration prononce l'admission en non-valeur des créances devenues irrécouvrables et détaillées dans le tableau joint en annexe pour un montant total de 1 173 483,13 €.

La Secrétaire du conseil d'administration
Directrice générale de l'agence
de l'eau Seine-Normandie



Sandrine ROCARD

Le Vice-président
du conseil d'administration



Daniel MARCOVITCH

ANNEXE DELIBERATION N° CA-25-24 du 20/11/2025

TIERS N°	NOM DU REDEVABLE	MONTANT DES CREANCES	MOTIF D'IRRECOURVABILITE	REDEVANCES	PRETS	PRODUITS DIVERS	TYPE REDEVABLE
2805	SCI 19 TH HOLE France	45 692,25 €	procédures collectives=> cloture pour insuffisance d'actif du 14/11/2024		27 860,25 €	17 832,00 €	INDUSTRIE
10499	BSL PIPES & FITTINGS	1 238,00 €	procédures collectives=> irrécouvrabilité certifiée par mandataire judiciaire le 08/08/2025	1 238,00 €			INDUSTRIE
			procédure contentieuse => liquidation amiable 12/12/2023 avec clôture des opérations le 30/06/2025 => toutes poursuites envoyées au liquidateur vaines + saisie bancaire négative				
11511	PRUNIER JOEL	1 131,93 €	créances irrécouvrables au sens de l'article R.276-2 du LPF*	1 131,93 €			AGRICULTURE
13887	SARL DEMAY	102,56 €	procédures collectives=> cloture pour insuffisance d'actif du 13/06/2025			102,56 €	INDUSTRIE
14218	SARL PRELUX	1 980,00 €	procédures collectives=> irrécouvrabilité certifiée par mandataire judiciaire le 06/08/2025			1 980,00 €	INDUSTRIE
			procédure contentieuse => nombreuses poursuites vaines depuis 2018 dont remise à huissier => créances irrécouvrables au sens de l'article R.276-2 du LPF*			2 475,00 €	INDUSTRIE
14238	EZEL	2 475,00 €	procédures collectives=> irrécouvrabilité certifiée par mandataire judiciaire le 31/07/2025			11 568,00 €	INDUSTRIE
15968	ETS MICHEL DECAMP DUBOS	11 568,00 €	procédures collectives=> cloture pour insuffisance d'actif du 11/09/2024		4 102,22 €		INDUSTRIE
16596	OLYGOSE	4 102,22 €	procédure contentieuse => nombreuses poursuites depuis 2018 dont remise à huissier => solde				
17003	CLEAN PRESSING	314,20 €	créance irrécouvrable au sens de l'article R.276-2 du LPF*			314,20 €	INDUSTRIE
17316	GARAGE DRUESNE	900,00 €	procédures collectives=> cloture pour insuffisance d'actif du 13/11/2023			900,00 €	INDUSTRIE
17835	ARC SAWS & KNIVES	580,00 €	procédures collectives=> irrécouvrabilité certifiée par mandataire judiciaire le 08/08/2025	580,00 €			INDUSTRIE
18538	JULIE PRESSING	4 800,00 €	procédures collectives=> irrécouvrabilité certifiée par mandataire judiciaire le 29/11/2024			4 800,00 €	INDUSTRIE
			procédure contentieuse => liquidation amiable 31/10/2023 => toutes poursuites envoyées au liquidateur vaines + saisie bancaire négative => créances irrécouvrables au sens de l'article R.276-2 du LPF*			3 240,00 €	INDUSTRIE
19096	POINT DE MIRE	3 240,00 €	procédures collectives=> irrécouvrabilité certifiée par mandataire judiciaire le 19/08/2025	2 433,00 €			INDUSTRIE
19179	MULTI SERVICES AUTO	2 433,00 €	procédures collectives=> cloture pour insuffisance d'actif du 12/06/2025			4 018,00 €	INDUSTRIE
20196	SNP	4 018,00 €	procédures collectives=> irrécouvrabilité certifiée par mandataire judiciaire le 07/08/2025	270,00 €			AGRICULTURE
21119	SCEA BIGORNE	270,00 €	procédure contentieuse => tout acte de poursuites (MED, relance gérants, SATD) infructueux=>créances irrécouvrables au sens de l'article R.276-2 du LPF*			7 200,00 €	INDUSTRIE
21542	ALYCIA ARCADES PRESSING	7 200,00 €	procédure contentieuse => tout acte de poursuites (MED, relance gérants, SATD, remise à huissier) infructueux =>créances irrécouvrables au sens de l'article R.276-2 du LPF*			7 200,00 €	INDUSTRIE
21602	SAVOIR FER	7 200,00 €	procédures collectives=> irrécouvrabilité certifiée par mandataire judiciaire le 07/08/2025	730,46 €			AGRICULTURE
24114	LEGARDIEN JORDAN	730,46 €	procédures collectives=> cloture pour insuffisance d'actif du 12/04/2024	7 935,64 €			INDUSTRIE
33531	CIRCUITS IMPRIMES THIERRY	7 935,64 €	procédures collectives=> irrécouvrabilité certifiée par mandataire judiciaire le 06/08/2025			2 840,00 €	INDUSTRIE
34662	DYONYSIENNE SABLAGE	2 840,00 €	procédures collectives=> irrécouvrabilité certifiée par mandataire judiciaire le 05/08/2025	420,61 €			INDUSTRIE
34943	GAMET PRECISION	420,61 €	procédures collectives=> irrécouvrabilité certifiée par mandataire judiciaire le 17/09/2025	56 517,95 €	535 178,06 €		INDUSTRIE
41552	ETABLISSEMENTS MARCHETTO	591 696,01 €	procédures collectives=> irrécouvrabilité certifiée par mandataire judiciaire le 17/09/2025	21 031,97 €	341 839,68 €		INDUSTRIE
41558	ETABLISSEMENTS MARCHETTO	362 871,65 €	procédures collectives=> cloture pour insuffisance d'actif du 28/01/2025		58 388,76 €		INDUSTRIE
42247	EUROP FERS ET METAUX	58 388,76 €	procédures collectives=> irrécouvrabilité certifiée par mandataire judiciaire le 06/08/2025	2 647,00 €			INDUSTRIE
46073	MANUFACTORY EVER GREEN	2 647,00 €	procédures collectives=> irrécouvrabilité certifiée par mandataire judiciaire le 18/07/2024			4 050,00 €	INDUSTRIE
46186	SARL MODERN'SERVICE	4 050,00 €	procédures collectives=> irrécouvrabilité certifiée par mandataire judiciaire le 24/09/2025	26 860,00 €			INDUSTRIE
46338	PARFUMERIE ET CHIMIE	26 860,00 €	procédure contentieuse=>établissement cessé depuis 2016=> relance SCBCM sans effet=>créances irrécouvrables au sens de l'article R.276-2 du LPF*	5 881,00 €			INDUSTRIE
150542	HOPITAL D'INSTRUCTION ARMEES	5 881,00 €	procédure contentieuse=> reste dû sur pénalités d'assiette, toutes poursuites vaines auprès de la préfecture de Police => créances irrécouvrables au sens de l'article R.276-2 du LPF*	213,00 €			INDUSTRIE
152232	ATEL. REPAR.AUTO.P	213,00 €	procédures collectives=> irrécouvrabilité certifiée par mandataire judiciaire le 01/08/2025	9 480,68 €			INDUSTRIE
153349	LA MONTMARTROISE	9 480,68 €	procédure contentieuse =>dossier remis à huissier en 2022, recouvrement partiel suivi de plusieurs saisies bancaires inopérantes =>solde créance irrécouvrable au sens de l'article R.276-2 du LPF*	223,16 €			AGRICULTURE
416766	EARL LA MARTINIERE	223,16 €					
TOTAL		1 173 483,13 €		137 594,40 €	967 368,97 €	68 519,76 €	

*Article R276-2 du LPF

L'irrécouvrabilité mentionnée à l'article R. 276-1 est constatée lorsque les diligences visant au recouvrement s'avèrent impossibles ou vaines. L'irrécouvrabilité est également constatée lorsque les perspectives de recouvrement ne sont pas estimées suffisantes pour justifier la poursuite des diligences.